



COMMUNIQUÉ

(Pour diffusion immédiate)

LES SENTINELLES NE LÂCHENT PAS LA PRISE Maintien de l'action en justice malgré les progrès récents

Moncton, 2 décembre 2007 — Les Sentinelles de la rivière Petitcodiac ont annoncé aujourd'hui leur décision d'aller de l'avant avec leur requête en révision judiciaire devant la Cour fédérale, et ce, malgré les progrès récents enregistrés dans le dossier de la rivière Petitcodiac.

Au début novembre, Transport Canada et le ministère des Pêches et Océans ont émis leurs autorisations respectives en vue du remplacement du pont chaussé par un pont partiel de 280 mètres. La semaine dernière, le gouvernement provincial a pour sa part annoncé dans son Discours du trône qu'un fond de fiducie serait mis sur pied et qu'il commencerait les travaux de planification et de conception du projet de restauration de la rivière Petitcodiac.

Même si les pièces du casse-tête semblent tomber en place, les Sentinelles croient que le ministre fédéral des Pêches doit en faire plus pour se conformer entièrement à la *Loi sur les pêches*. « Nous jugeons qu'il serait prématuré d'abandonner notre action en justice simplement parce que nous n'avons pas encore atteint nos objectifs juridiques, c'est-à-dire de restaurer le passage du poisson dans la rivière Petitcodiac », a indiqué le président de Sentinelles Petitcodiac, Michel Desjardins. « En particulier, nous n'avons pas encore

entendu parler du ministre fédéral des Pêches et Océans, monsieur Loyola Hearn. Il a brillé par son absence depuis quelques semaines » a indiqué le président.

Le ministre fédéral des Pêches et Océans est responsable de la conformité à la *Loi sur les pêches*. Puisque les deux niveaux de gouvernement ont admis dans des affidavits que le pont chaussé est illégal (parce qu'il ne satisfait pas les exigences de la *Loi*), les Sentinelles demandent que le ministre satisfasse à toutes ses obligations statutaires en **exigeant** le démarrage du projet de restauration. Selon l'organisme, le ministre n'a pas pris toutes les mesures nécessaires en vue de corriger la situation, comme l'exige la *Loi*. « Son ministère **n'a fait qu'autoriser** la construction d'un nouveau pont. Il doit maintenant **ordonner** la restauration du passage du poisson dans la rivière Petitcodiac. La responsabilité d'émettre une telle ordonnance lui incombe en vertu de la *Loi* » a indiqué Michel Desjardins.

Selon Sentinelles Petitcodiac, le ministre Loyola Hearn a déclaré durant sa visite à Moncton en juillet dernier qu'il était prêt à « faire ce qui doit être fait » pour résoudre le problème. « Jusqu'à maintenant, il n'a pas fait grand-chose » a rétorqué Michel Desjardins.

— 30 —

Information : Michel Desjardins,
Chairman
Petitcodiac Riverkeeper
Tél. : (506) 389-8221 (travail)
Tél : (506) 381-1580 (domicile)
michel.desjardins@petitcodiac.org